

# COMMUNE D'ECHENEVEX

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03/2014

**Séance du 28 mars 2014**

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)

*Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 mars 2014, à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Bernard TARDY, Maire. Date de la convocation : 24 mars 2014.*

	Présent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X		
Mme Isabelle PASSUELLO	X		
M. Roger BOUTHERRE	X		
M. Jean-Camille YERLY	X		
Mme Julie HUBERT-MOULIN	X		
M. Robert CLEMENT	X		
Mme Jacqueline BILAT	X		
Mme Catherine BOISSIN DELAPORTE	X		
Mme Carole CHENEVAL	X		
M. Philippe CLAVERI	X		
M. Laurent FOURNIER	X		
Mme Rose-Marie HENRI	X		
M. Michael KEWLEY	X		
M. Julien MORELLI	X		
Mme Marilou NYIRAI-WOLF	X		
Mme Corinne RESCANIERES	X		
M. Fabien ROUGIER	X		
Mme Anneke VAN DER VOSSEN	X		
M. Wim WETERINGS	X		

\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Délibérations

- 1.1 Élection du Maire,
- 1.2 Fixation du nombre d'adjoints,
- 1.3 Élection des adjoints.

\*\*\*

La séance a été ouverte à 19 heures 30 sous la présidence de M. Bernard TARDY, maire sortant, en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

### **Désignation du secrétaire de séance.**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Madame Carole CHENEVAL a été désignée en qualité de secrétaire.

## **1. Délibérations.**

### **1.1 Élection du Maire**

Madame Jacqueline BILAT, doyenne d'âge de la séance, prend la présidence de l'assemblée conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle constate que la condition de quorum est remplie.

Elle invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité deux assesseurs :

- **Madame Julie HUBERT-MOULIN,**
- **Monsieur Laurent FOURNIER.**

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

#### Résultat du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants : **19**
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : **1**
- d) Nombre de suffrages exprimés : **18**
- e) Majorité absolue : **10**

➤ **M. Pierre REBEIX ayant obtenu 18 voix pour une majorité absolue de 10 voix est élu Maire.  
Il est immédiatement installé dans ses fonctions.**

### **1.2 Fixation du nombre d'adjoints :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-2,

Considérant que le nombre de conseillers formant le Conseil Municipal est de dix-neuf,

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, DÉCIDE de fixer à cinq le nombre des adjoints au Maire.**

### 1.3 Élections des Adjoints :

Monsieur Pierre REBEIX rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Sur chaque liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

#### Résultat du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants: **19**
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : **0**
- d) Nombre de suffrages exprimés : **19**
- e) Majorité absolue : **10**

➤ Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Isabelle PASSUELLO. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

1<sup>er</sup> Adjoint : **Isabelle PASSUELLO**  
2<sup>e</sup> Adjoint : **Roger BOUTHERRE**  
3<sup>e</sup> Adjoint : **Jean-Camille YERLY**  
4<sup>e</sup> Adjoint : **Julie HUBERT-MOULIN**  
5<sup>e</sup> Adjoint : **Robert CLEMENT**

La séance de ce conseil est levée à 20 heures 15.

*Pierre REBEIX*  
*Maire d'Echenevex*